



BPOST

Att. Monsieur H. De Marie

Centre Monnaie

B-1000 BRUXELLES

RAPPORT – PROGRAMME DE GESTION 2025 - N° AW- 721736.0148.A02

0148 ASB SAMBREVILLE 1 UPD PDG 2025 POS

I. INTRODUCTION

Adresse : rue Saint-Martin 1 à 5060 Sambreville

Type de bâtiment : Centre de tri de Bpost sur 2 niveaux.

Occupation totale

Donneur d'ordre : Monsieur H. De Marie

Date de l'inspection : le 20/03/25

Inspection réalisée par : M. Vander Elst

Le rapport de suivi d'inventaire amiante est disponible séparément sous référence :

RAPPORT – SUIVI D'INVENTAIRE AMIANTE 2025 n°AW-721736.0148.A01

SGS Belgium SA

SGS Belgium SA / Industries & Environment / Field Services and inspection
Parc Créalys, Rue Phocas Lejeune 4 B-5032 Gembloux-Les Isnes
t +32 (0)81 715 160 f + 32 (0)81 715 161 e be.envi.services@sgs.com

www.sgs.com

Member of the SGS Group (Société Générale de Surveillance)

Registered office: Noorderlaan 87 B-2030 Antwerpen H.R. Antwerpen 141.810 BTW BE 404.882.750 Citibank International plc BE87 5701 3412 5594
All orders are executed only in accordance with our General Conditions, deposited with the Antwerp Chamber of Commerce and Industry

SGS BELGIUM S.A.
Gembloux, le 2 avril 2025.

Approuvé par E. Delreux

DocuSigned by:

34AAC086A7B84A4...

M. Vander Elst
Technicien Laboratoire

DocuSigned by:

FB07B831F869497...

E. Delreux
Responsable Département Amiante

DISCLAIMER

A moins qu'il en ait été convenu autrement, toutes les commandes et tous les documents seront exécutés et émis sur base de nos conditions générales. Ces conditions vous seront de nouveau envoyées sur simple demande. L'attention est attirée sur la limitation de la responsabilité, ainsi que sur les points en matière de compensation et de compétence comme déterminés par ces conditions. Chaque détenteur de ce document est censé savoir que les informations relatées dans ce document ne reprennent que les constatations de SGS au moment de son intervention et endéans les limites des instructions éventuelles du client. SGS n'est responsable que vis-à-vis de son client et lors d'une transaction commerciale, ce document ne décharge pas les parties de leur obligation d'exécuter tous leurs droits et obligations émanant des documents de transaction. Chaque adaptation non-approuvée ainsi que l'imitation ou la falsification du contenu ou de l'apparence de ce document est illégale et toute personne commettant une infraction sera poursuivie en justice.

Si le/les échantillon(s) au(x)quel(s) les résultats de ce rapport a/ont trait, a/ont été pris et/ou fourni(s) par le client ou une tierce partie désignée par le client, les résultats n'offrent aucune garantie quant à la représentativité des marchandises et n'ont trait qu'aux échantillons. SGS EHS n'accepte aucune responsabilité quant à l'origine de(s) échantillons. Les déclarations, autres que les résultats d'analyse (comme les déclarations de conformité, opinions et interprétations, ...), ne font pas l'objet du domaine d'application de l'accréditation ISO 17025. Les résultats de ce certificat ne concernent que les éléments testés.

Une description des méthodes utilisées, l'identité des laboratoires externes pour les analyses marquées (*) et l'incertitude de mesurage des analyses sont disponibles sur demande.

SGS Belgium SA

SGS Belgium SA / Industries & Environment / Field Services and inspection
Parc Créalys, Rue Phocas Lejeune 4 B-5032 Gembloux-Les Isnes
t +32 (0)81 715 160 f +32 (0)81 715 161 e be.envi.services@sgs.com

www.sgs.com

Member of the SGS Group (Société Générale de Surveillance)

II. CONCLUSION

Lors de la réalisation de ce suivi d'inventaire amiante, nous avons contrôlé les matériaux suivants :

Etage	Local	Matériaux contenant de l'amiante (MCA), connus comme contenant de l'amiante (MCCA) ou susceptibles d'en contenir (MSCA)	Recommandations	Fiche	Quantité Métré estimé (m ² ou m/courant)	Préconisation pour la mise en œuvre des recommandations
/	Toiture	Toiture en ardoises (MSCA)	(*)	-	600 m ²	(*)

(*) : prélèvement impossible. Se renseigner auprès du fournisseur, si ce matériau contient de l'amiante il faut l'intégrer dans le programme de gestion.

III. FORMULAIRE D'ÉVALUATION

1) Evaluation du Matériau = Risque posé

Evaluation du Matériau	Score	Exemple de scores Chaque paramètre est marqué comme suit: Fort = 3, moyen = 2, Faible = 1 (deux catégories permettent aussi un score nul)
Type de produit		1 = Composites d'amiante renforcé (Plastiques, résines, mastics, feutre de toiture, dalles de vinyle, peintures semi-rigides, finitions décoratives, amiante ciment, etc.) 2 = Panneaux d'isolation d'amiante, panneaux industriels, autres panneaux d'isolation de basse densité, textiles d'amiante, joints, textiles de cordes et de tissages, papier et feutre d'amiante. 3 = Isolation thermique (par ex. tuyau & chaudière calorifuges), flocage, amiante en vrac, matelas d'amiante, & emballage
Domage		0 = Bonne condition - Pas de dommage visible 1 = Faible Dommage quelques griffes ou taches sur la surface; coins cassés sur les panneaux ou sur les dalles etc... 2 = Dommage moyen La dégradation significative de matériaux ou plusieurs petits endroits où le matériau été endommagé révélant ainsi des fibres d'amiante en vrac. 3 = Dommage élevé ou détérioration de matériaux, flocage et isolation thermique. Débris d'amiante visibles
Traitement de surface		0 = Matériaux composites contenant de l'amiante plastique renforcés, résines, dalles vinyle, panneaux peints ou plaques d'amiante ciment, (avec la face peinte exposée ou encapsulée) 1 = Flocage et calorifuges inclus, (avec la face peinte exposée ou encapsulée) panneaux d'amiante-ciment non scellés etc.. 2 = MCA non scellé, ou calorifuge et flocage encapsulés 3 = Calorifuge et flocage non scellés
Type d'amiante		1 = Chrysotile 2 = Amiante Amphibole à l'exception de Crocidolite 3 = Crocidolite
TOTAL A		Score de 10 ou plus : Haut potentiel de libération de fibres si dérangé. Score entre 7 - 9 : Potentiel moyen de libération de fibres si dérangé Score entre 5 - 6 : Faible potentiel de libération de fibres si dérangé Score de 4 ou moins : Très faible potentiel de libération de fibres si dérangé

1.2 Evaluation de la Priorité = urgence de l'action

Evaluation de la Priorité	Score	Exemple de score
Activité principale (1)		0 = Rare activité de dérangement - peu utilisée 1 = Faible activité de dérangement -par ex. activité de type bureau 2 = Dérangement périodique -par ex activité industrielle ou véhiculaire qui pourrait entrer en contact avec MCA 3 = Niveau élevé de dérangement -par ex usage constant de porte coupe-feu avec panneaux MCA
<i>Probabilité de dérangement</i>		
Emplacement		0 = Extérieur 1 = Pièce > 100 m ² ou endroit bien ventilé 2 = Pièce < 100 m ² 3 = Espaces confinés
Accessibilité		0 = D'habitude inaccessible ou faible probabilité d'être dérangé 1 = Probablement être dérangé de temps en temps 2 = Facilement dérangé 3 = Couramment dérangé
Etendue / Quantité		0 = Petites quantités ou articles 1 = >10 m ² ou 10m de tuyau 2 = >10 - < 50 m ou >10 - < 50m de tuyauterie 3 = > 50 m ² OU > 50m de tuyauterie
Sous total =		
Moyenne /3 =		
Score arrondi (2) =		
<i>Potentiel d'exposition pour l'homme</i>		
Nombre d'occupants		0 = Aucun 1 = 1 - 3 2 = 4-10 3 = >10
Fréquence		0 = Rare 1 = Mensuelle 2 = Hebdomadaire 3 = Journalière
Temps moyen de chaque utilisation		0 = < 1 heure 1 = >1 - < 3 heures 2 = >3 - < 6 heures 3 = > 6 heures
Sous total =		
Moyenne / 3 =		
Score arrondi (3) =		

Type d'activité de Maintenance (*)		0 = Dérangement mineur 1 = Faible dérangement 2 = Dérangement moyen 3 = Niveau élevé de dérangement
Fréquence de l'activité de maintenance (*)		0 = MCA peu probable d'être dérangé pour un entretien 1 = < 1 par an 2 = >1 par an 3 = > 1 par mois
Sous total =		
Moyenne / 2 =		
Score arrondi (4) TOTAL SCORE B {(1)+(2) +(3)+(4)}		+ de 10 = Action immédiate 5 à 10 = Action à court terme 0 à 4 = Action à long terme

(*) En cas d'absence d'information permettant la cotation du critère, une valeur par défaut sera donnée en tenant compte de situations comparables.

CONCLUSIONS <i>Total score A + Total score B</i>	Action à réaliser < 14 long terme 14 - 18 moyen terme 18 - 20 court terme > 20 immédiatement
--	---